



# Que faire quand son conjoint vous bloque tout accès à vos comptes

Par **winnicott**, le **10/07/2015** à **00:50**

mes parents sont séparés et en instance de divorce. Jusqu'à maintenant ils gardaient un compte courant et un compte épargne à leurs deux noms. Mon père a pu cette semaine "vider" le compte épargne et bloquer tous les modes de paiement de ma mère. Elle se retrouve sans possibilité d'accès à des liquidités et sans aucun mode de paiement. La banque fait la sourde oreille... Elle n'a pas de revenu propre, hormis une pension retraite de 200 euros à laquelle elle n'a plus accès. Son avocat est prévenu de la situation mais tarde à intervenir. Que faut il entreprendre face à l'urgence de la situation sachant que leur prochain passage au tribunal pour le jugement de divorce n'est prévu qu'en septembre? Faut-il saisir le juge face à la notion d'obligation alimentaire et au devoir de secours?  
Merci de vos conseils